

Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

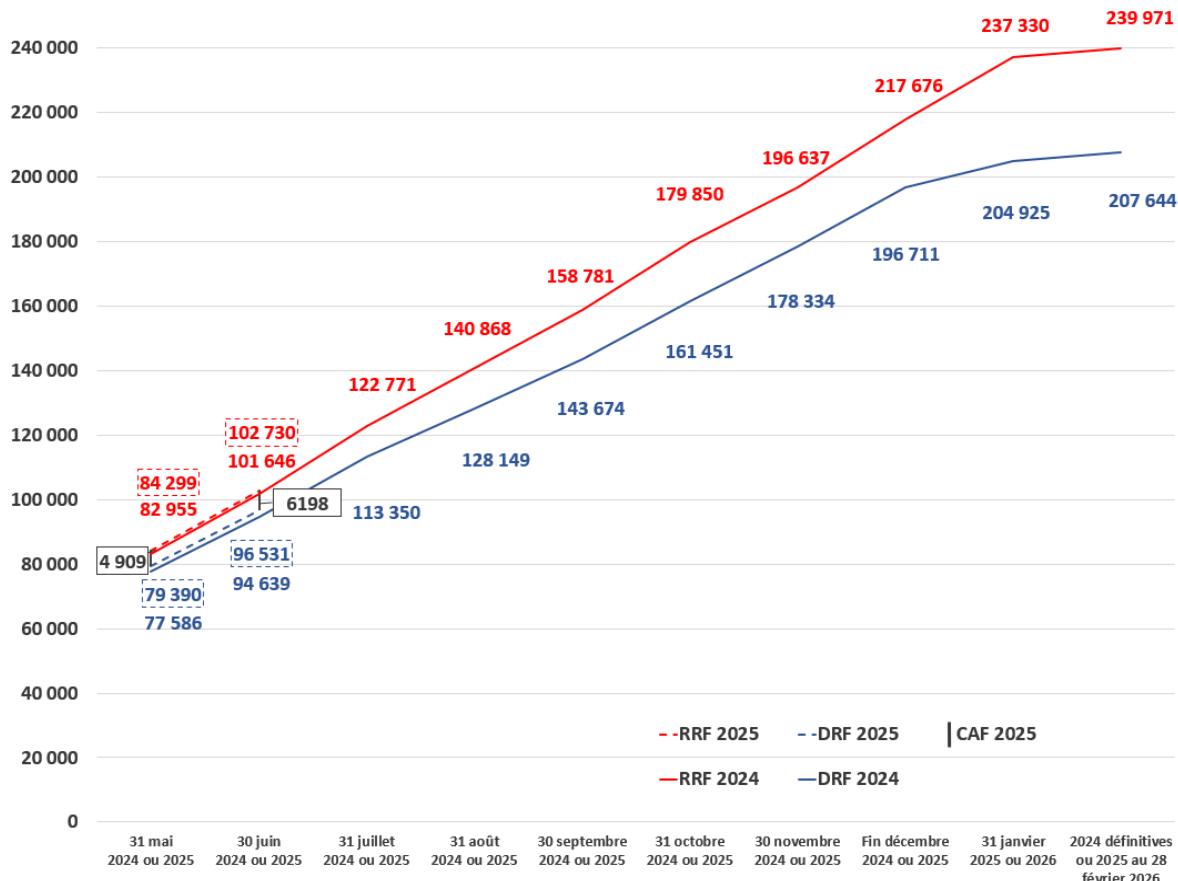
Situation 2025 au 30 juin 2025

Deuxième Situation au titre de l'année 2025, cette SMCL est, comme toute situation précoce en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Les résultats présentés doivent donc être interprétés avec une prudence particulière. De plus, la comparaison 2024/2023 à fin juin est faussée par une erreur importante de titrage par une commune intervenue début 2023, corrigée dans la SMCL 2023 produite à fin juillet 2023. En application du principe d'intangibilité de la comptabilité, les données arrêtées au 30 juin 2023 ne sont pas retraitées comptablement, ce qui impacte le point de comparaison 2023. En revanche, les épargnes brutes et nettes sont présentées également retraitées de cette erreur afin de permettre une lecture plus complète de l'évolution.

Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 30 juin 2025 sur un an (+1,1%, soit +1,1 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales.

Evolution des RRF et DRF 2024 et 2025 (en M€) - Toutes collectivités



RRF : recettes réelles de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités augmentent (+2,0 %, soit +1,9 Md€), notamment sous l'impulsion des achats et charges externes (+6,3 %, soit +1,0 Md€), des frais de personnel (+2,4 %, soit +0,9 Md€), ainsi que des frais de séjour (+4,1 %, soit +0,3 Md€) et des aides à la personne (+3,0 %, soit +0,3 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer. Les participations versées par les départements et les régions diminuent (-17,4 %, soit -0,5 Md€).

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour le bloc communal (+4,8 %) mais diminuent pour les départements (-4,9 %) et les régions (-8,3 %).

Dépenses réelles d'investissement (DRI) en M€	Exécution 2023 au 30 juin 2023	Exécution 2024 au 30 juin 2024	Exécution 2025 au 30 juin 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	12 988	13 967	14 623		7,5%	4,7%
GFP	5 174	5 807	6 098		12,2%	5,0%
Départements	5 412	5 594	5 318		3,4%	-4,9%
Régions	6 122	7 524	6 898		22,9%	-8,3%
Total	29 697	32 891	32 937		10,8%	0,1%

La progression des **dépenses totales** (DRF et DRI hors remboursement d'emprunt) de l'ensemble des collectivités s'élève à +1,3 % au 30 juin 2025 par rapport au 30 juin 2024.

Dépenses totales en M€	Exécution 2023 au 30 juin 2023	Exécution 2024 au 30 juin 2024	Exécution 2025 au 30 juin 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	46 572	50 025	51 460		7,4%	2,9%
GFP	15 632	16 979	17 950		8,6%	5,7%
Départements	33 886	35 782	35 793		5,6%	0,0%
Régions	16 665	18 374	17 480		10,3%	-4,9%
Total	112 755	121 160	122 683		7,5%	1,3%

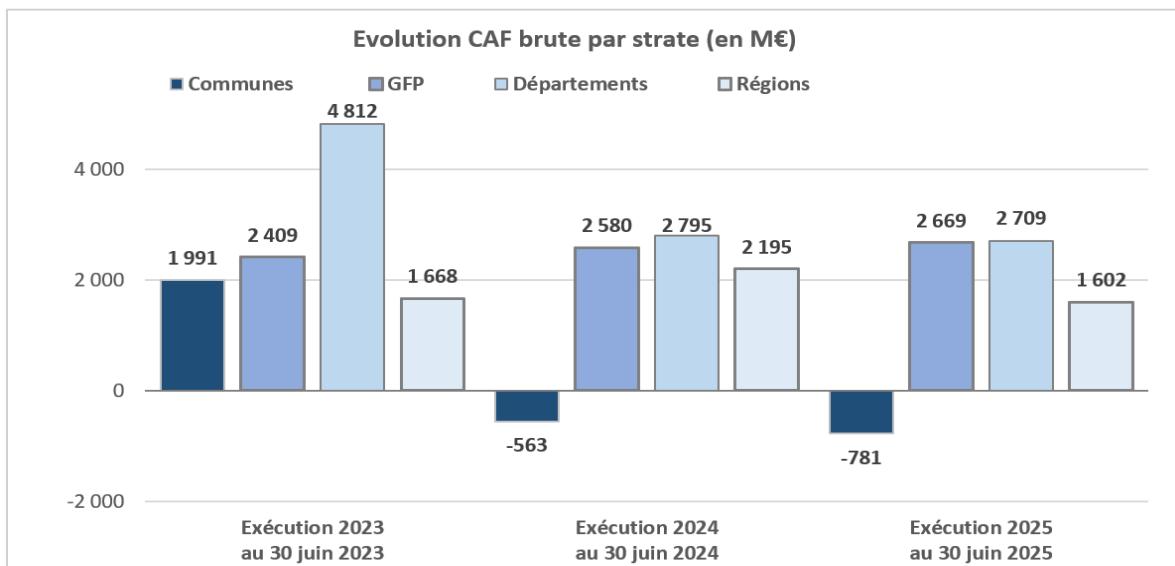
Solde

L'épargne brute (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir, après paiement des charges récurrentes.

L'épargne brute globale des collectivités locales s'élève à **6,2 Md€ au 30 juin 2025**, en diminution par rapport à celle constatée au 30 juin 2024 (7,0 Md€ soit -11,5%). Hormis l'erreur de titrage intervenue en 2023, l'épargne brute 2025 serait inférieure à son niveau 2023 (avec un montant retraité au 30 juin 2023 à 8,6 Md€).

L'épargne brute augmente pour les GFP et diminue pour les communes, les départements (avec pour certains départements, une régularisation des pratiques de titrage des DMTO) et les régions par rapport à 2024.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2023 au 30 juin 2023	Exécution 2024 au 30 juin 2024	Exécution 2025 au 30 juin 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024
Communes	1 991	-563	-781		-128,3%	-38,8%
GFP	2 409	2 580	2 669		7,1%	3,4%
Départements	4 812	2 795	2 709		-41,9%	-3,1%
Régions	1 668	2 195	1 602		31,6%	-27,0%
Total	10 880	7 008	6 198		-35,6%	-11,5%

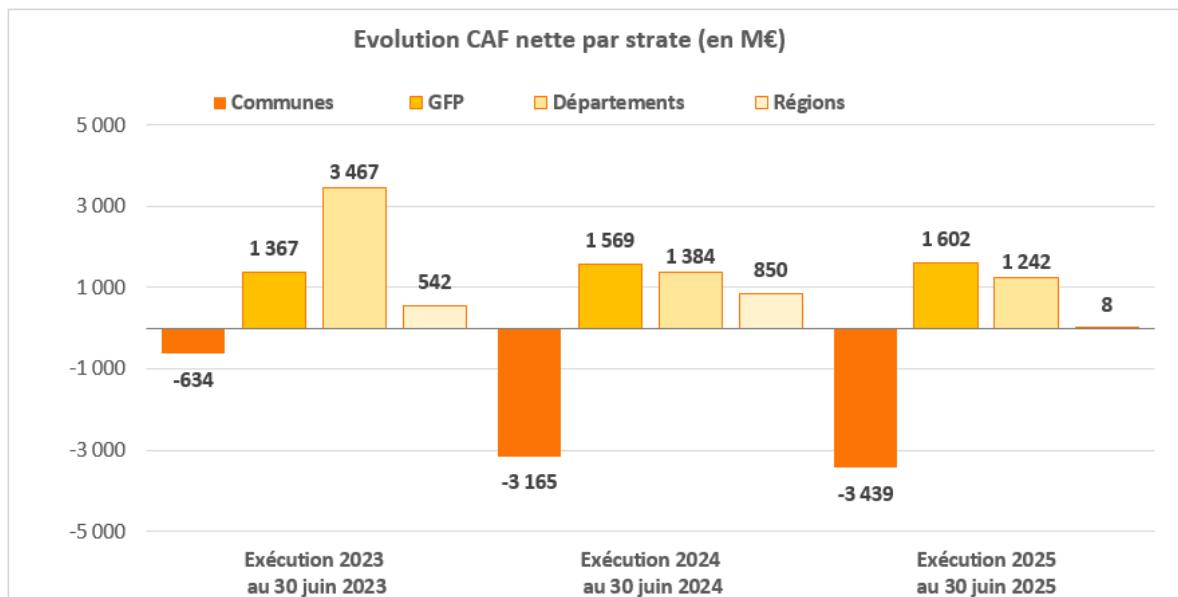


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2025 de l'ensemble des collectivités locales est négative (-0,6 Md€) au 30 juin 2025. Elle est inférieure à celle constatée au 30 juin 2024 (0,6 Md€). Hormis l'erreur de titrage, l'épargne nette 2025 serait en baisse par rapport à son niveau 2023 (avec un montant au 30 juin 2023 retraité à 2,4 Md€).

Sur un an, elle suit la même tendance que l'épargne brute : elle augmente pour les GFP et diminue pour les communes, les départements et les régions.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2023 au 30 juin 2023	Exécution 2024 au 30 juin 2024	Exécution 2025 au 30 juin 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024
Communes	-634	-3 165	-3 439		-399,4%	-8,7%
GFP	1 367	1 569	1 602		14,8%	2,1%
Départements	3 467	1 384	1 242		-60,1%	-10,3%
Régions	542	850	8		56,6%	-99,1%
Total	4 742	638	-587		-86,6%	-192,0%

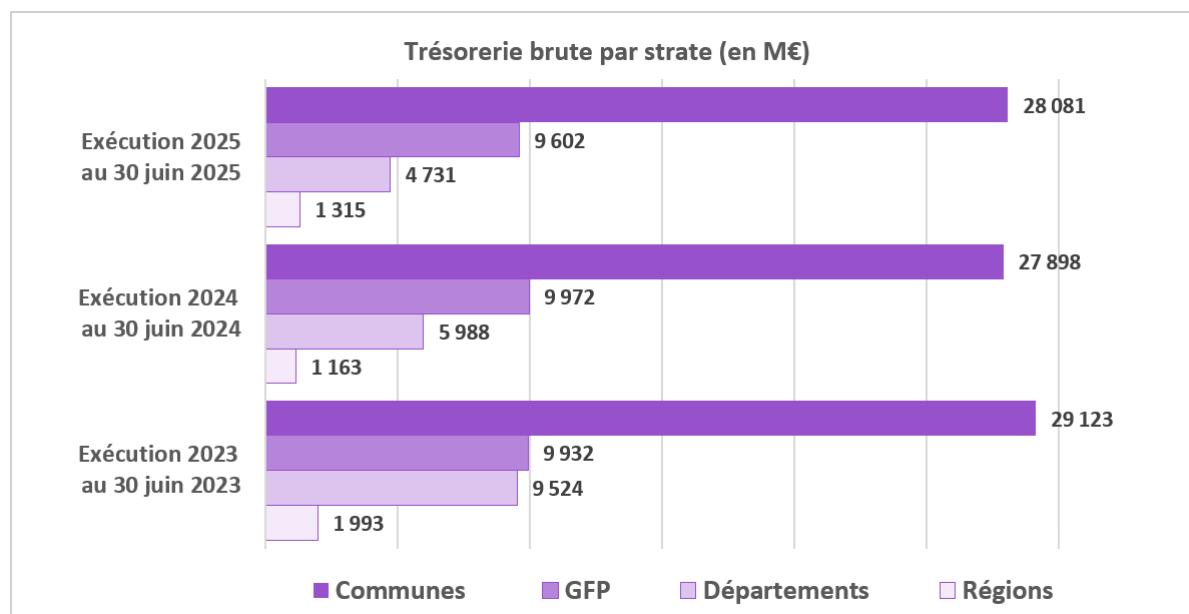


Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 43,7 Md€ à fin juin 2025. Elle diminue à date par rapport à 2024 (44,8 Md€) et 2023 (50,6 Md€).

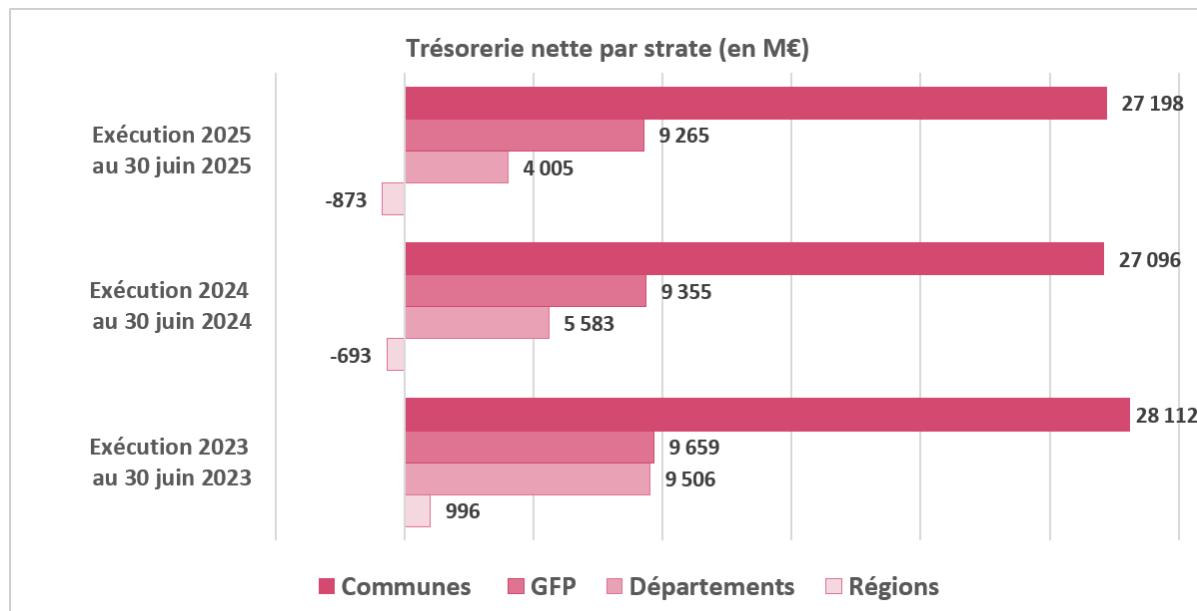
Trésorerie brute en M€	Exécution 2023 au 30 juin 2023	Exécution 2024 au 30 juin 2024	Exécution 2025 au 30 juin 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024
Communes	29 123	27 898	28 081	↑	-4,2%	0,7%
GFP	9 932	9 972	9 602	↓	0,4%	-3,7%
Départements	9 524	5 988	4 731	↓	-37,1%	-21,0%
Régions	1 993	1 163	1 315	↑	-41,6%	13,0%
Total	50 572	44 821	43 730	↓	-11,4%	-2,4%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à 39,6 Md€ au 30 juin 2025, soit un niveau inférieur à celui de fin juin 2024 (41,3 Md€) et fin juin 2023 (48,3 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2023 au 30 juin 2023	Exécution 2024 au 30 juin 2024	Exécution 2025 au 30 juin 2025	Évolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024
Communes	28 112	27 096	27 198	↓	-3,6%	0,4%
GFP	9 659	9 355	9 265	↓	-3,1%	-1,0%
Départements	9 506	5 583	4 005	↓	-41,3%	-28,3%
Régions	996	-693	-873	↓	-169,6%	-25,9%
Total	48 273	41 341	39 595	↓	-14,4%	-4,2%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFiP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.